

LE PLAN LOCAL DE PROPRETÉ

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS
EFFICACE VERS UNE COMMUNE PLUS PROPRE!



La gestion de la propreté publique ressemble parfois à une tâche sans fin. Telles Sisyphe poussant son rocher, les communes travaillent sans relâche pour régler les problèmes de propreté là où ils apparaissent pour, dans certains cas, recommencer quelques jours plus tard.

Chacune travaillant de son côté et parfois sans véritable plan d'actions global, le découragement peut alors se faire sentir. Les communes qui ont rédigé un Plan Local de Propreté disposent, quant à elles, de toutes les

balises pour d'une part prendre des actions stratégiques ciblées, mais aussi en

mesurer les résultats. Une vision à long terme qui permet d'atteindre les objectifs fixés tout en gardant les équipes motivées.

QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL DE PROPRETÉ ?

Le Plan Local de Propreté est un document construit et rédigé par la commune qui détaille notamment **sa stratégie pour lutter contre la malpropreté**. La commune identifie **les lieux cibles** et **les nuisances principales**, fixe des **objectifs d'amélioration** et détermine **les moyens à mettre en œuvre** pour y parvenir.

« Notre commune vise une diminution des mégots de cigarettes et des petits déchets dans les rues commerçantes. Pour ce faire, elle envisage d'organiser des réunions de concertation avec les commerçants pour la pose de nouveaux cendriers et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation envers les riverains et les personnes de passage. Cette diminution devra être traduite par une amélioration de 20% du score Clic-4-WaPP (outil de mesure de la propreté publique), lié à la présence des mégots, entre 2021 et 2022 ». Extrait du PLP de la commune de Jodoigne.

Le Plan Local de Propreté est fondé sur **un diagnostic** préalable et précis de la situation actuelle de la gestion de la propreté au sein d'une commune (nombre d'infrastructures disponibles, inventaire des points noirs et des actions menées,...). Cette analyse complète permet ensuite aux communes de **fixer leurs propres objectifs**, d'identifier leurs partenaires potentiels et d'**établir leur plan d'actions**. Le suivi d'indicateurs précis permet aux communes d'ajuster les actions si nécessaires mais surtout de mesurer le bénéfice de leurs investissements humains et financiers et l'amélioration réelle de la propreté.

DES COMMUNES BIEN ÉPAULÉES

En 2020, grâce au financement apporté par la Wallonie, une soixantaine de communes ont été retenues dans le cadre d'un **appel à projets**. Elles ont bénéficié de l'**aide d'un consultant** tant pour la création que pour l'élaboration d'une stratégie indispensable à la réussite de ce plan, en adéquation avec la politique régionale. La démarche sera poursuivie par la **mise en œuvre opérationnelle** du plan.

Pour Be WaPP, l'élaboration d'un Plan local de propreté constitue une base importante permettant de donner un coup d'accélérateur aux politiques communales volontaristes qui considèrent la lutte contre la malpropreté publique comme une préoccupation majeure.

Vous souhaitez plus d'informations
sur le Plan Local de Propreté ? Visitez le site
www.walloniepluspropre.be ou contactez Be WaPP
à l'adresse info@bewapp.be

Be
WaPP

Ensemble pour une
Wallonie plus propre